

2023 : Place à la « nouvelle normalité »

Cela fait presque trois ans que la COVID-19 est apparue au Canada et a changé notre façon de vivre et de travailler. La pandémie qui en a résulté a été une source de stress pour tout le monde, en particulier de nombreux participants du Régime qui continuent à fournir des services essentiels en première ligne à beaucoup de nos résidents les plus vulnérables.

En outre, la correction du marché des placements l'an dernier a accru le sentiment d'insécurité généralisé. L'augmentation des prix, la montée des taux d'intérêt et la volatilité des marchés financiers ont obligé un grand nombre d'entre nous à se serrer la ceinture et à chercher activement des façons de faire plus avec notre argent.

Le conseil des fiduciaires, en consultation avec ses conseillers professionnels, continue de se concentrer sur la gestion à long terme du RRMS (le Régime) et ses placements à long terme. En tant que participant du RRMS, cela devrait vous rassurer de savoir que votre épargne-retraite est gérée avec prudence.

Rendement des placements du Régime

Les problèmes dans la chaîne d'approvisionnement et la guerre en Ukraine, combinés à l'inflation et à la hausse des taux d'intérêt, ont amené pour ainsi dire tous les investisseurs subir des pertes en 2022. Par exemple, l'indice S&P 500, qui suit le rendement de 500 des plus grandes entreprises aux États-Unis, a perdu plus de 19,4 % de sa valeur en 2022. Il s'agit du pire rendement depuis la crise financière de 2008.

Contrairement à la plupart des corrections financières, les actions et les obligations se sont dévalorisées en 2022. Certains analystes estiment que les investisseurs ont perdu globalement 18 milliards de dollars l'an dernier. Il n'existe aucun refuge dans ces moments-là. Le RRMS a affiché en 2022 une perte de 5,6 % qui est toutefois relativement mineure par rapport à celles de la plupart des régimes de retraite canadiens. Northern Trust estime que le rendement moyen des placements d'un régime de retraite canadien a été de -12,8 % l'an dernier.

Le rendement du RRMS a été nettement meilleur, car le conseil des fiduciaires a décidé il y a quelques années d'effectuer des placements dans des classes d'actifs alternatives, notamment du crédit privé, des infrastructures et de l'immobilier mondial, qui ont diversifié les placements du Régime et réduit les répercussions de la volatilité des marchés des obligations et des capitaux cotés en bourse.

On s'attend à des temps volatiles pour les investisseurs, et les régimes de retraite sont conçus pour durer des décennies ou davantage. Malgré les résultats décevants de 2022, les placements du Régime ont donné un rendement moyen de 7,3 % par année depuis 10 ans, ce qui est bien supérieur à son hypothèse de 6,25 % par année. La plus récente évaluation actuarielle déposée par le Régime montrait qu'il était



VOTRE BOÎTE DE RÉCEPTION

Nous vous aviserons par courriel que votre **relevé de pension annuel** est prêt à être consulté sur le portail des participants **Mon EnAvantage** d'ici le 30 juin 2023. Ce document personnalisé fournit des renseignements importants comme le montant de rente que vous avez accumulé et qui vous avez désigné comme bénéficiaire. Surveillez cet avis par courriel et assurez-vous de passer en revue les détails. Si vous n'avez pas communiqué votre adresse de courriel, visitez www.mspp.ca pour vous abonner.

QUELQUES FAITS

Le RRMS est réglementé par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'ARSF veille à ce que les régimes de retraite se conforment aux règles de capitalisation des retraites de l'Ontario et que les participants reçoivent ce à quoi la loi leur donne droit. L'ARC s'assure que les régimes de retraite se conforment à la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à ce que leurs actifs puissent croître libres d'impôt.



DANS CE NUMÉRO...

Page 3 - Engagement envers les participants : Notre objectif l'excellence du service à la clientèle.

Page 4 - Foire aux questions : Ce que les participants veulent savoir

entièrement capitalisé sur la base de la pérennité au 1er janvier 2022. La capitalisation sur la base de la pérennité suppose qu'un régime de retraite va exister indéfiniment et elle utilise des hypothèses quant aux futurs taux d'intérêt et rendements des placements pour déterminer si un régime de retraite est durable à la longue. Le fait d'être entièrement capitalisé sur la base de la pérennité indique qu'un régime de retraite est durable.

Il semble que 2023 sera encore éprouvante pour les investisseurs. Les régimes de retraite s'attendent à ce que les marchés continuent d'être volatiles et à la récession que beaucoup d'experts prédisent. Tout le monde s'entend pour dire qu'il va y avoir une récession cette année, mais pas en ce qui concerne sa gravité. Pour ajouter à l'incertitude, l'Ontario va bientôt divulguer de nouvelles règles de capitalisation pour les régimes de retraite interemployeurs comme le RRMS. Ces nouvelles règles devraient être plus contraignantes que celles qui existent actuellement.

Le Régime compte en ce moment plus de 19 000 participants actifs et plus de 2 000 retraités. À la fin de l'an dernier, ses actifs s'élevaient à plus de 607 milliards de dollars. Les experts en retraite s'entendent pour dire que plus les régimes de retraite sont gros, mieux c'est. La croissance du RRMS a avantagé ses participants en permettant aux fiduciaires d'investir dans des classes d'actifs moins volatiles qui ne sont pas facilement accessibles aux régimes plus modestes. Cette croissance a aussi réduit les frais de placement que le Régime paie pour chaque dollar investi. Les fiduciaires restent convaincus que l'accent mis sur la viabilité à long terme du Régime lui permettra de passer au travers des difficultés actuelles.

Ressources et soutien

Le Régime offre un large éventail de ressources pour aider les membres à comprendre leurs prestations de retraite, notamment une calculatrice de retraite, le montant de cotisations versées pour leur compte et les formulaires du Régime. Visitez la section Ressources du site Web du RRMS à www.mspp.ca ou votre compte **Mon EnAvantage** pour en savoir davantage. Vous pouvez aussi communiquer avec un de nos représentants du service à la clientèle pour obtenir des réponses à vos questions. Vous devez composer le 905-889-6200 (Toronto) ou le 1-800-287-4816 (extérieur).

Nous sommes déterminés à assurer le succès continu du Régime et à vous fournir les ressources dont vous avez besoin pour atteindre vos objectifs de retraite. Nous vous remercions de votre participation et de nous confier une portion importante de vos économies pour la retraite.

Nous espérons que l'année 2023 a bien commencé pour vous!

MON ENAVANTAGE : LE PORTAIL DES MEMBRES

Obtenez en tout temps un accès sécurisé « 24/7 » aux renseignements sur votre rente sur le portail Mon EnAvantage pour :

- Consulter et mettre à jour vos données personnelles et vos bénéficiaires;
- Utiliser la calculatrice pour estimer votre rente mensuelle à différentes dates de retraite;
- Faire une demande de rente;
- Voir les cotisations versées pour votre compte;
- Télécharger et téléverser des documents.

Allez à www.mspp.ca et cliquez sur Connexion Membre dans le haut de la page d'accueil.



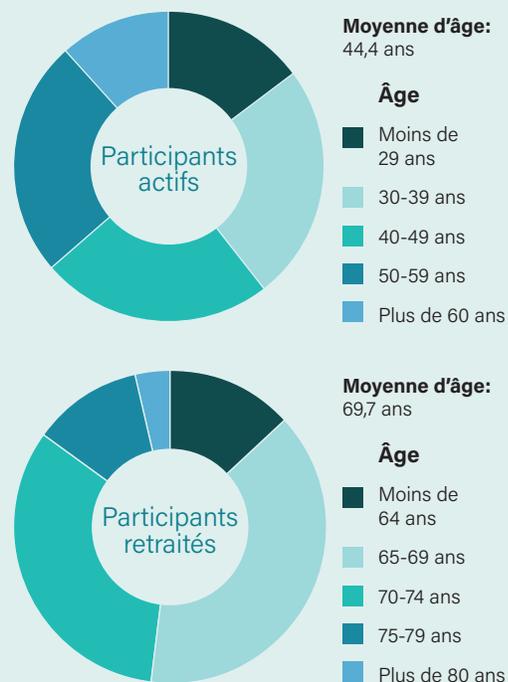
LE SAVIEZ-VOUS?

Le Centre d'appels d'EnAvantage répond à plus de 25 000 appels par année. Notre personnel d'expérience s'efforce de fournir un service exceptionnel. Les participants qui s'adressent au Centre d'appels recevront un sondage de rétroaction par courriel. Veuillez prendre un instant pour y répondre et nous laisser savoir ce que vous avez pensé du service que vous avez reçu afin que nous puissions continuer à l'améliorer. Nous vous remercions d'avance de répondre au sondage.

RRIOD

Le RRMS est un régime de retraite interentreprises ontarien déterminé (RRIOD), autrement dit une catégorie spéciale de régimes de retraite qui ont 15 employeurs cotisants ou plus et sont donc moins susceptibles d'être liquidés. Le RRMS compte actuellement 533 employeurs cotisants et il continue de croître. Pour en savoir davantage sur la désignation RRIOD du Régime, veuillez consulter la section « À propos du Régime » sur notre site Web : www.mspp.ca.

À PROPOS DE NOS MEMBRES



LES SERVICES AUX PARTICIPANTS SONT NOTRE PRIORITÉ

Nous avons travaillé fort en coulisse pour vous offrir le service de qualité que vous méritez chaque fois que vous interagissez avec nous. Nous avons procédé dernièrement à des mises à niveau de nos systèmes d'information et de données, du site Web du RRMS, et des portails des participants et des employeurs. Nous continuons à nous efforcer de vous fournir les plus hauts niveaux de service, tout en administrant le RRMS conformément aux documents qui le régissent et aux lois applicables.



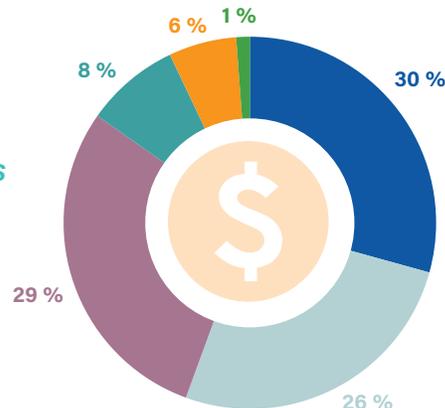
Le service que nous nous engageons à vous offrir :

- Nous nous engageons à vous offrir un service prompt, efficace et courtois.
- Nous promettons d'écouter vos questions et d'y répondre.
- Nous allons toujours vous traiter avec respect et dignité.
- Nous préserverons la confidentialité de vos renseignements et protégerons votre vie privée.
- Nous allons toujours nous efforcer de répondre à vos questions.

LES ACTIFS DE VOTRE RÉGIME

Façon dont les actifs de votre Régime sont investis

- Actions Canadiennes
- Actions Internationales
- Revenu Fixe
- Immobilier
- Dette Privée
- Liquidités Et Court Terme



E-SITE : LE PORTAIL DES EMPLOYEURS

L'administration accélérée et simplifiée!

Employeurs : Gérez les renseignements sur vos employés et accédez aux données sur la retraite n'importe quand, depuis votre bureau, en utilisant le portail **e-Site** des employeurs.

Principales fonctionnalités :

- Passez en revue toutes les remises de retraite depuis la date de création du fonds.
- Préparez des rapports pour comparer vos dossiers avec les nôtres.
- Consultez l'information sur les participants.
- Inscrivez et mettez à jour tous les employés.
- Réduisez les demandes d'information par courriel.

Communiquez avec nous pour poser des questions ou pour fixer une séance d'information : écrivez à accounting@mspp.ca, en indiquant e-Site en objet.

QUI GÈRE VOTRE PLACEMENT?

- Leith Wheeler Investment Counsel Ltd
- Fidelity Investments Canada
- Fiera Capital Corporation
- Bentall Green Oak
- Neuberger Berman Group LLC
- Northleaf Capital Partners
- Golub Capital
- CBRE Global Investment Partners
- Wellington Management

L'ÉPARGNE EST LA PRÉOCCUPATION PREMIÈRE DES CANADIENS

Selon un récent sondage de l'ARSF, 88 % des répondants estiment qu'il faut faire davantage pour inciter les gens à épargner pour la retraite, tandis que 60 % jugent qu'il n'y a pas assez de renseignements publics disponibles sur la retraite.

L'ARSF a donc institué récemment une journée annuelle de sensibilisation à la retraite pour inciter les gens à parler de planification de la retraite avec leurs proches et amis. La toute première journée de sensibilisation à la retraite a eu lieu le 16 février 2023. Vous pouvez en apprendre davantage sur la journée de sensibilisation à la retraite en visitant le site Web de l'ARSF (www.fsrao.ca/fr/sensibilisationalaretraite), qui inclut aussi des vidéos utiles et des outils conviviaux.



VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Vous avez des questions? Nous avons des réponses. Voici certaines choses que nos participants veulent habituellement connaître :

- Q. Je participe au Régime et je veux ouvrir une session sur le portail Mon EnAvantage, mais je n'arrive pas à trouver mon numéro d'identification (ID) de participant. Que devrais-je faire?**
- R.** Vous pouvez trouver votre numéro ID de participant dans la plupart de la correspondance que vous recevez du Régime ou d'EnAvantage. Cela inclut la lettre de bienvenue, votre relevé de rente annuel ou une estimation des prestations. Si vous ne trouvez aucun de ces documents, composez le 905-889-6200 (Toronto) ou le 1-800-287-4816 (extérieur). Le Centre d'appels vous fournira votre numéro ID après que vous aurez répondu à quelques questions de sécurité.
- Q. Quel est l'âge normal de la retraite pour le Régime?**
- R.** L'âge normal de la retraite pour le Régime est 65 ans. Vous avez le droit de recevoir votre pleine rente mensuelle le premier jour du mois qui suit votre 65e anniversaire, à condition que vous n'ayez plus un emploi qui exige de cotiser au Régime pour votre compte et que vous ayez communiqué à EnAvantage avec au moins trois mois d'avance la date à laquelle vous voulez commencer à toucher votre rente.
- Q. Puis-je prendre une retraite anticipée?**
- R.** Vous pouvez commencer à recevoir une rente du MSRR dès 55 ans. Mais elle sera réduite d'une façon permanente d'environ 0,5 % pour chacun des mois où vous la toucherez avant votre 65e anniversaire. Cette réduction est nécessaire parce que vous toucherez votre rente plus longtemps que vous si aviez attendu 65 ans.
- Q. Que se passe-t-il si je prends ma retraite plus tard?**
- R.** Vous pouvez prendre votre retraite après 65 ans et continuer à accumuler une rente, si vous travaillez pour un employeur qui cotise pour votre compte. Si vous commencez à toucher votre rente après 65 ans, elle peut commencer à être versée le premier du mois après que vous avez cessé de travailler à un poste qui exige que des cotisations soient effectuées pour vous. La Loi de l'impôt sur le revenu stipule que les cotisations de l'employé et de l'employeur cessent le 30 novembre de l'année où le participant a 71 ans.
- Q. Je prévois prendre ma retraite cette année. Que dois-je faire?**
- R.** Une fois que vous décidez du moment où vous voulez commencer à recevoir votre rente, vous devez nous aviser avec au moins trois mois d'avance pour qu'EnAvantage ait le temps d'obtenir et de confirmer les documents nécessaires, et de prendre les autres mesures voulues pour commencer à verser votre rente. Pour entreprendre les démarches, rendez-vous sur le site Mon EnAvantage, allez sur l'onglet « Demander une rente » et saisissez la date à laquelle vous voulez prendre votre retraite. Ou appelez-nous pour obtenir votre formulaire de demande en composant le 905-889-6200 (Toronto) ou le 1-800-287-4816 (extérieur).

LE SAVIEZ-VOUS?

Le RRMS compte plus de 19 000 participants actifs au Canada, 2 000 retraités et 256 employeurs participants.

CONSEIL DES FIDUCIAIRES DU RRMS

Les fiduciaires de votre Régime sont tous nommés par des syndicats qui représentent les participants du RRMS, à savoir le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et le Service Employees International Union (SEIU).

Fiduciaires

John Klein, coprésidente, SEIU

Gary Yee, coprésidente, SCFP

Christina Gilligan, SCFP

Heather Grassick, SCFP

James Richardson, SCFP

Kim Mantulak, SCFP

Kumar Ramcharran, SEIU

Julie Roberts, SCFP

Nathalie Stringer, SCFP

Colette Warnock, SCFP

Fiduciaires suppléants :

Laura Morton, SEIU

RESTEZ EN CONTACT

Vous avez récemment changé d'adresse ou vous avez une question à propos du Régime? Communiquez avec nous!

Courriel : info@mspp.ca

Toronto :

905-889-6200 (option 9)

Extérieur de Toronto :

1-800-287-4816

Télé : 905-889-7313

Adresse :

Régime de retraite multi-secteur
a/s EnAvantage
310-105 Commerce Valley Drive West
Markham (Ontario) L3T 7W3

Vous pouvez aussi obtenir en tout temps des renseignements en ligne sur le Régime en visitant www.mspp.ca.



Un dernier mot

Ce bulletin fournit des renseignements sommaires sur le Régime de retraite multisectoriel dans des termes simples. Il ne vise pas à être exhaustif ni à donner des conseils. S'il y a des différences entre les renseignements contenus dans ce bulletin et les documents juridiques qui régissent le Régime, les documents juridiques s'appliqueront.